

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS LE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS ET SANITAIRES



**" Risques Majeurs
tout ce qu'il faut savoir "**



sommaire

RISQUES MAJEURS

- Risque inondation et rupture de barrage p.4 et 5
- Risques mouvements de terrain p.6 et 7
- Risque sismique p.8 et 9
- Risques météorologiques p.10 et 11
- Risque feux de forêt p.12 et 13
- Risques industriels p.14 et 15
- Risque transport de matières dangereuses p.16 et 17

RISQUES SANITAIRES

- Risques climatiques p.18 et 19
- Risque de pandémie grippale p.20 et 21
- Risques liés aux réseaux d'eau p.22 et 23
- Risque de toxi infection alimentaire p.24 et 25
- Numéros utiles p.26

Risque d'inondation et rupture de barrage

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, de hauteur d'eau variable, causée par l'augmentation du débit d'un cours d'eau ou par la concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes.

Béziers est concerné par les crues de l'Orb mais aussi de ses affluents (Lirou, Taurou, Bagnols ...), ainsi que du Libron.

Son réseau hydrographique dense au coeur de la ville et la proximité de quartiers urbanisés (ex : le faubourg), rendent la commune très vulnérable au risque inondation, caractérisé au 20ème siècle par les crues historiques de 1953, 1987 et 1995.

A travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), la ville maîtrise l'urbanisation des zones à risque.

Le barrage d'Avène est une retenue d'eau d'une capacité de 30 millions de m³, située sur l'Orb à 88 km en amont de Béziers, permettant la régulation du cours d'eau, et servant à l'irrigation des cultures, à soutenir l'alimentation en eau potable de communes du département, ainsi qu'au fonctionnement d'une usine hydroélectrique. En période de fortes précipitations, le barrage retient plus d'eau qu'il n'en laisse passer, ce qui permet de contrôler le débit du fleuve en aval. Bien que très peu probable, une rupture du barrage provoquerait une onde qui entraînerait, environ 4h plus tard, des inondations à Béziers, avec des hauteurs d'eau de l'Orb de l'ordre de 14,5 m en NGF.

VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

- Les propriétaires riverains des cours d'eau doivent assurer l'entretien régulier des berges ...
- Soyez attentifs aux informations de :
**VIGILANCE METEOFRANCE
ET VIGILANCE CRUE**



• Lorsque la cote d'alerte (9 m NGF) est atteinte en amont de la ville, les personnes résidant en zone rouge sont averties, à leur demande, par un serveur vocal et seront informées, par message téléphonique, de l'évolution de la situation tout au long de l'évènement.

Une cellule de crise est créée.

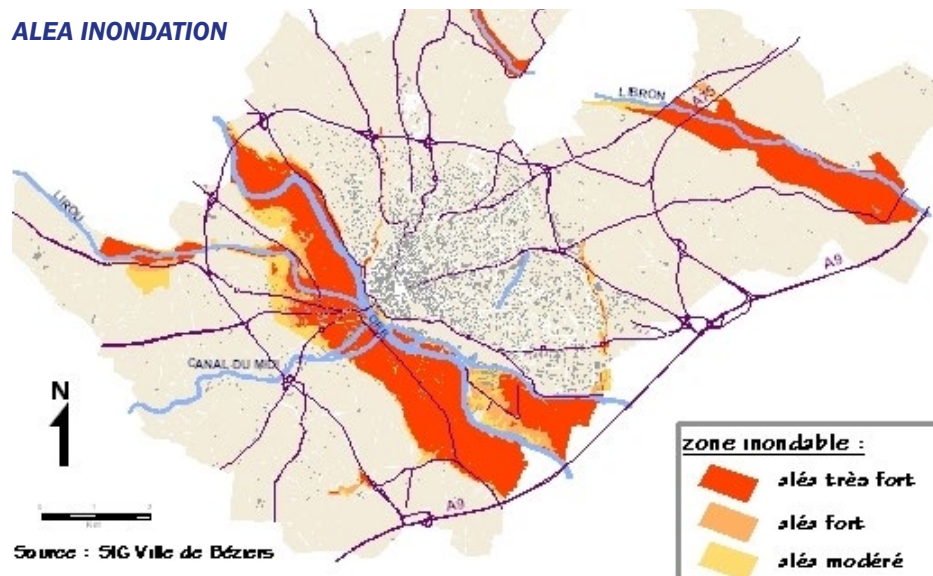
Les accès aux voiries susceptibles d'être inondées sont fermés.

Si besoin est, le Maire organisera l'évacuation, l'hébergement et le ravitaillement des personnes.

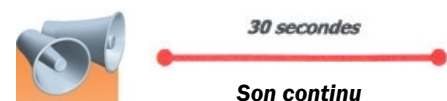


Vous entendez la sirène ... **RESTEZ CALME !**
Tenez-vous informé, les premiers débordements sont constatés.

ALEA INONDATION



AVANT	
	<ul style="list-style-type: none"> • fermez portes, fenêtres, et aérations, • coupez le gaz et l'électricité • placez les objets, documents précieux ou les produits toxiques à l'étage • amarrez les cuves (gaz, fuel...) • prévoyez l'évacuation • sortez les véhicules de la zone inondable
	<p>PACK DE SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • radio à piles • lampe de poche • matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière ...) • nourriture, eau, médicaments • couverture et vêtements de rechange • papiers personnels importants ...
PENDANT	
	<ul style="list-style-type: none"> • informez-vous de la montée des eaux (vigicrue, radio France bleu : 103,7 FM ...) • montez à l'étage à pied (ne prenez pas l'ascenseur) ou gagnez les hauteurs • n'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre • ne circulez pas en voiture • si vous êtes à l'extérieur, ne vous engagez pas sur les voies inondées • n'encombrez pas les lignes téléphoniques, sauf en cas d'urgence vitale
APRES	
	<ul style="list-style-type: none"> • n'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées • aérez, désinfectez les pièces, et chauffez dès que possible • ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche • prenez des photos (pour l'assurance)



Vous entendez la sirène de fin d'alerte ...
RESTEZ PRUDENT !

► Dans tous les cas, **RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES**

Risques mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, qui dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Ce phénomène est dû à des processus lents de dissolution, d'érosion ou de saturation des sols, qui sont favorisés par l'action de l'eau, du vent, du gel ou de l'homme.

On observe à Béziers différents types de mouvements de terrain :

- glissements de terrain/coulées boueuses,
- éboulements/chutes de blocs ou de pierres,
- affaissements/effondrements,
- retrait/gonflement de certaines argiles

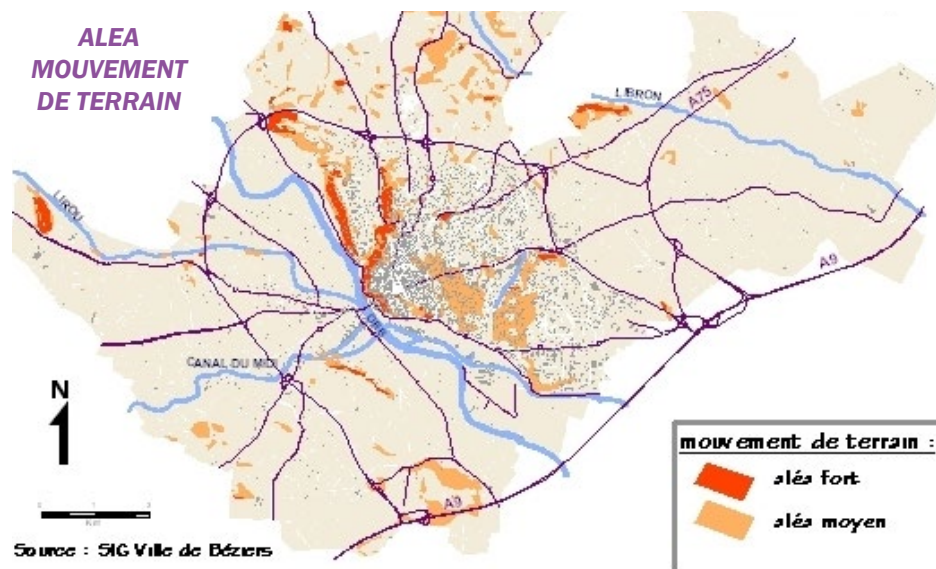
A travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), la ville maîtrise l'urbanisation des zones à risque et peut imposer des études

ou contraintes structurelles aux bâtiments concernés.

Elle réalise également des opérations de confortement, blocage de talus ..

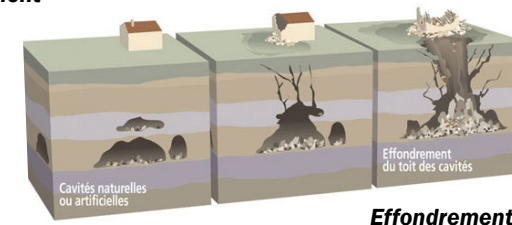
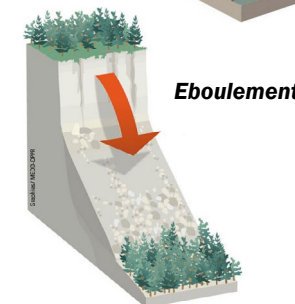
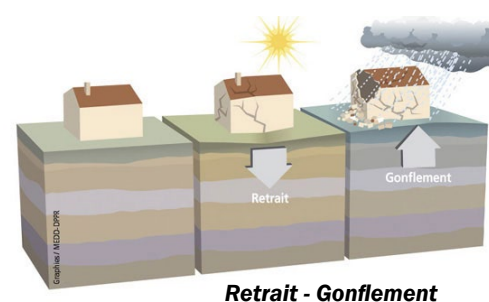
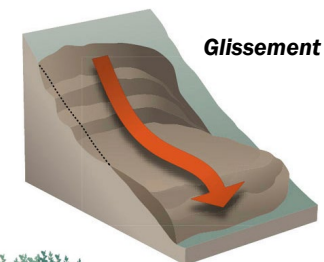
VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

- Toute personne ayant connaissance d'une cavité souterraine dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens est tenue d'en informer le Maire (code de l'environnement)
- Avant tout projet de construction dans une zone à risque, identifiez l'éventuelle présence de mouvements de terrain par une étude géotechnique menée par un bureau spécialisé afin de prendre en compte ce paramètre lors de sa mise en oeuvre.



Les phénomènes étant ponctuels et très localisés, l'alerte est très difficile à mettre en place.

La vigilance est la meilleure prévention du risque mouvements de terrain



	AVANT
	<ul style="list-style-type: none"> • informez-vous des risques encourus (PPRN disponible en mairie) • respectez les règles de construction • détectez les signes précurseurs : fissures dans le mur, barrières penchées, terrains ondulés, rupture de canalisations ... • avertissez les services municipaux si ces signes se produisent, évoluent ou s'aggravent
	PENDANT
	<ul style="list-style-type: none"> • fermez le gaz et l'électricité • évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur • fuyez latéralement pour ne pas être enseveli • éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas
	APRES
	<ul style="list-style-type: none"> • n'entrez pas dans un bâtiment endommagé, d'autres mouvements peuvent avoir lieu • évaluez les dangers et les dégâts (prenez des photos pour l'assurance) • informez les autorités (mairie, gendarmerie, secours) • ne revenez chez vous que lorsque vous en avez reçu l'ordre

► Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES

Risque sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, est provoqué par la fracture de roches en profondeur, le long d'une faille, souvent préexistante.

Les ondes générées créent des vibrations qui peuvent être ressenties en surface et entraîner un déplacement brutal du sol.

- La magnitude, mesurée par l'échelle de Richter, traduit l'énergie libérée en profondeur

- L'intensité témoigne des effets et dommages du séisme à la surface.

Après la secousse principale, des répliques peuvent intervenir jusqu'à ce que le sous-sol soit stabilisé.

Selon l'importance du phénomène, les tremblements de terre peuvent induire des mouvements de terrain, des avalanches, ou des raz-de-marée (tsunamis) si leur origine est sous marine.

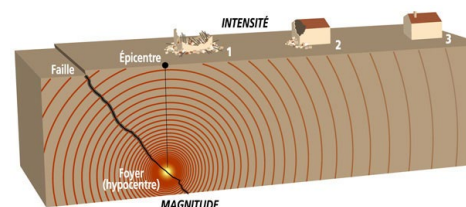
Le risque est principalement dû à l'effondrement des bâtiments sur les personnes se trouvant à l'intérieur, ou aux abords.

Une analyse de la fréquence et de l'importance des séismes a donné lieu à un zonage du territoire.

Béziers, comme la majorité du département de l'Hérault, est classé en zone de sismicité faible.

Cela implique des règles de construction spécifiques, sur les bâtiments neufs ou sur l'existant, inscrites dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

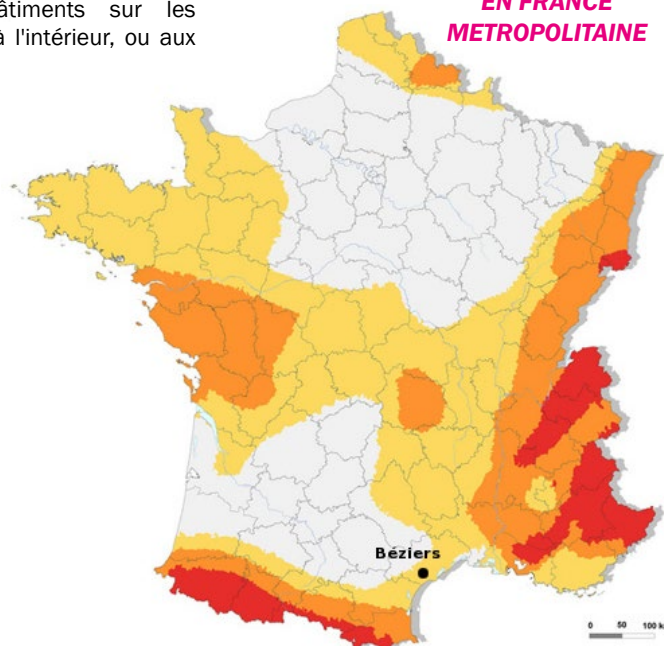
Sont concernés, entre autres, pour la Ville de Béziers certains habitats collectifs, des établissements recevant du public, les bâtiments à vocation sanitaire, scolaire, ou indispensables à la sécurité civile ainsi que les structures de production et de distribution d'eau et d'énergie ...



• **Hypocentre** : région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques

• **Epicentre** : point sur la surface terrestre situé à la verticale de l'hypocentre où l'intensité est généralement maximale

ZONE SISMIQUE EN FRANCE METROPOLITAINE



Zones de sismicité

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

AVANT

- repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- fixez les appareils et les meubles lourds
- repérez un endroit où il serait possible de se mettre à l'abri



PENDANT

- restez où vous êtes :
 - à l'intérieur, mettez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides, mais éloignez-vous des fenêtres
 - à l'extérieur, dirigez-vous vers une zone dégagée, ne restez pas sous des fils électriques ou près de structures qui peuvent s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...)
- **en voiture**, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses
- protégez toujours votre tête avec les bras



APRES

- coupez l'eau, l'électricité, le gaz, s'ils sont accessibles et n'allumez pas de flamme. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sortez et prévenez les autorités
- ne prenez pas l'ascenseur pour quitter un immeuble
- sortez du bâtiment et éloignez-vous des fils électriques ou des structures susceptibles de s'effondrer
- après la première secousse, méfiez-vous des répliques
- tenez-vous informé en écoutant la radio
- ne revenez chez vous que lorsque vous en avez reçu l'ordre



▶ Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES

Risques météorologiques

Perturbation atmosphérique courante dans notre région avec les orages diluviens, la tempête est un phénomène météorologique violent, caractérisé par des vents rapides (au delà de 89 km/h en moyenne) et des précipitations intenses (pluie ou neige).

Comme on a pu le constater lors de la tempête exceptionnelle de 1999, elle peut avoir un impact considérable sur l'homme (accidents parfois mortels), sur le milieu naturel (montée des eaux, ...) et des conséquences économiques importantes (dégradation ou destruction de biens publics ou privés, de réseaux, d'infrastructures de transport, ou de structures industrielles et agricoles).

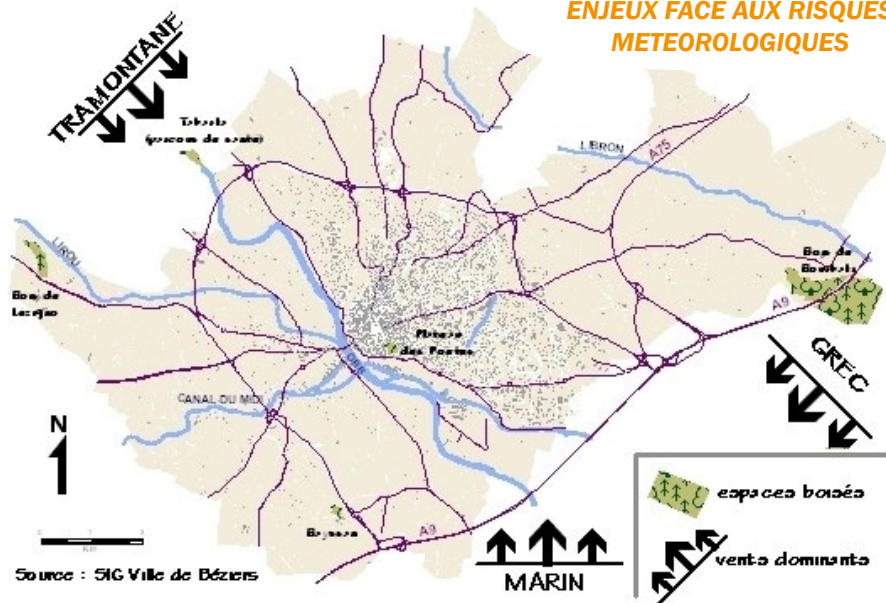
D'autres phénomènes météorologiques peuvent aussi entraîner des désordres importants notamment lors des déplacements courants (neige, grêle, verglas...).

Préventivement, la Commune élague ses arbres quand les branches peuvent présenter un danger en cas de tempête, et ferme les accès aux jardins publics si les conditions météo sont trop défavorables.

La Ville intervient également dans le déneigement des axes principaux de circulation, des écoles, ou des bâtiments publics ...




ENJEUX FACE AUX RISQUES METEOROLOGIQUES





VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

Soyez attentifs aux informations de **VIGILANCE METEOFRANCE** :

 **pas de vigilance particulière**

 **Soyez attentifs ;**
... des phénomènes habituels dans la région mais localement dangereux (tramontane, orages ...) sont prévus

 **Soyez très vigilants ;**
des phénomènes dangereux sont prévus ;
tenez-vous au courant de l'évolution de la situation ...

 **Une vigilance absolue s'impose ;**
des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

• Une alerte orange ou rouge de météo France a été lancée

AVANT :

- rangez ou fixez les objets exposés au vent

PACK DE SECURITE

- radio à piles
- lampe de poche
- matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière ...)
- nourriture, eau, médicaments
- couverture et vêtements de rechange
- papiers personnels importants ...



PENDANT :

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure
- n'entreprenez aucun déplacement non indispensable
 - si vous devez obligatoirement vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, et signalez votre départ à vos proches
 - écoutez radio France Bleu Hérault (103.7 FM) pour rester informé
 - n'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas d'urgence vitale
 - ne vous abritez pas sous les arbres ni le long des bâtiments



VENT VIOLENT ET PRECIPITATIONS :

- fermez les volets, portes et fenêtres
- débranchez les appareils électriques et les antennes télé
- n'intervenez pas sur les toitures



NEIGE :

- abritez-vous sous un toit solide et résistant
- ne stationnez pas sous les lignes électriques
- prévoyez des équipements spéciaux et du matériel adapté pour rouler sur la neige, le cas échéant



APRES :

- apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées
- évaluez les dégâts, prenez des photos pour les assurances, et éloignez-vous des points dangereux
- ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre

► Dans tous les cas, **RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES**

Risque feux de forêt

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, maquis ou garrigue.

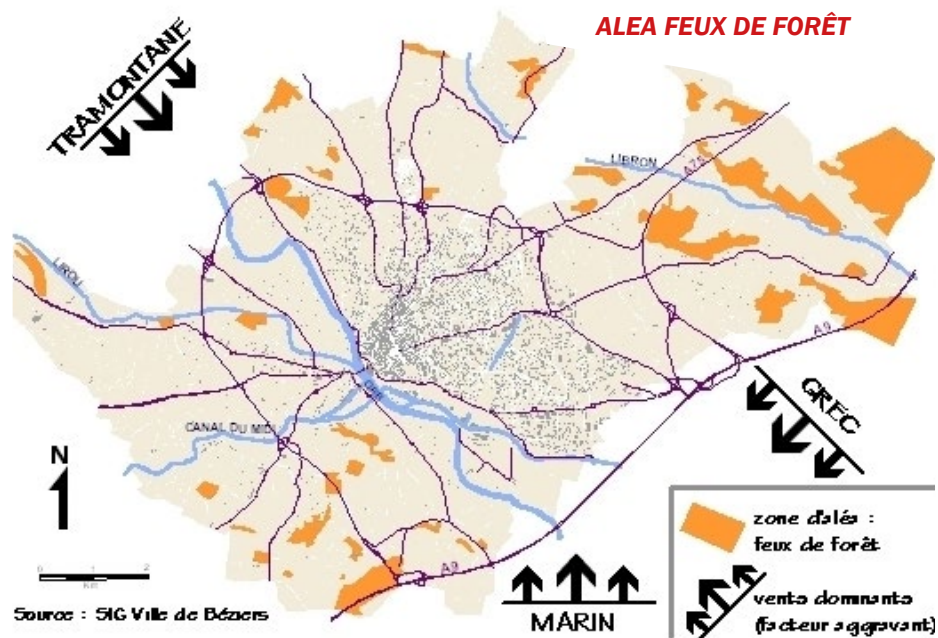
3 conditions doivent être réunies :

- une source de chaleur, étincelle ou flamme ; l'homme est souvent à l'origine par imprudence (cigarette, barbecue, ...), accident, malveillance,
- un combustible : la végétation ; le risque est plus lié à l'état de la forêt, sécheresse, relief, entretien qu'aux essences forestières (chênes, conifères ...),
- de l'oxygène ; le vent active la combustion.

La période la plus propice aux feux est l'été. A Béziers, le risque est moyennement important ; les zones sensibles étant réduites et dispersées.

Des actions de prévention sont menées pour réduire la possibilité de survenue d'un feu :

- information de la population sur les sites sensibles de la Commune (Bourbaki, Tabarka ...) de l'interdiction de faire des feux de camp, barbecues sauvages, de fumer ...
- certains aménagements peuvent être entrepris tels que les pare-feux, les pistes d'accès aux pompiers, les puits d'eau ...
- surveillance renforcée des services en période estivale (patrouilles terrestres ou aériennes, ...)
- interdiction, tout au long de l'année, du brûlage à l'air libre des déchets végétaux (apport en déchetterie).



VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

- Le débroussaillage est obligatoire, avant le 15 avril de chaque année, pour les occupants (propriétaires ou locataires) dont les parcelles sont situées à l'intérieur ou à moins de 200 mètres des « zones exposées » qui comprennent les bois, forêts et plantations, ainsi que les landes, garrigues et maquis.
- La zone de débroussaillage s'étend :
 - en zone urbaine : à la totalité de la surface du terrain, bâtie ou non,
 - en zone péri-urbaine ou rurale : dans un rayon de 50 m minimum autour des habitations ou installations diverses et de 10 m de part et d'autre des voies d'accès.



• Vous êtes témoin d'un départ de feu ... Il est impératif de **PREVENIR LES POMPIERS (18 ou 112)**. Les services de secours seront immédiatement mobilisés afin de faire face au sinistre dans les plus brefs délais. Si nécessaire les forces de police auront en charge la gestion des accès et de la circulation aux abords de la zone, et les services municipaux pourront intervenir au cours de l'évacuation et du relogement des sinistrés.

AVANT :

- débroussailliez autour de la maison et des voies d'accès
- repérez les chemins d'évacuation ou les abris
- prévoyez des moyens de lutte (points d'eau) et si vous avez une piscine, rendez-la accessible
- n'accrochez pas de réserves de combustible à la maison
- en promenade en forêt, ne fumez pas et n'allumez pas de barbecue



PENDANT :

- si vous êtes chez vous :
 - ouvrez le portail pour faciliter l'accès aux pompiers
 - arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrez les tuyaux d'arrosage
 - coupez le gaz et l'électricité, éloignez les bouteilles de gaz du bâtiment
 - fermez les portes et les volets, et calfeutrez les aérations avec du linge humide
- si vous êtes dans la nature, éloignez-vous du feu et de la fumée en protégeant vos voies respiratoires
- si vous êtes en voiture, n'en sortez pas, gagnez une zone dégagée et allumez vos phares pour être repérable



APRES :

- éteignez les foyers résiduels
- alertez les pompiers si vous constatez des anomalies (reprise du feu, structure du bâtiment endommagée...)
- évaluez les dégâts et prenez des photos (pour l'assurance)

► Dans tous les cas, **RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES**

Risques industriels

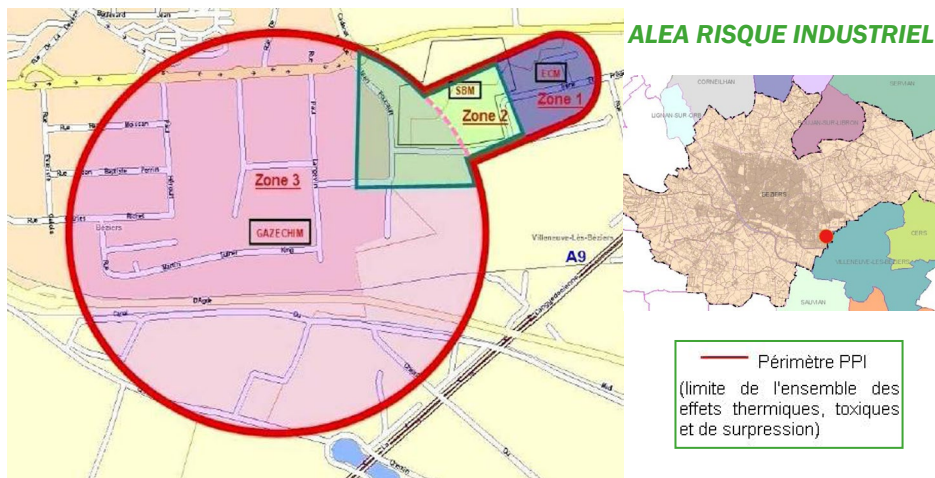
Le risque technologique est la possibilité d'événements accidentels pouvant se produire sur un site industriel et entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

A Béziers, ces risques se concentrent principalement dans la zone du Capiscol, où sont localisées 3 entreprises classées Seveso seuil haut (risques technologiques majeurs) :

- Risque d'explosion avec effet de surpression :
 - **Gazechim** : dépôt de liquides, gaz liquéfiés,
 - **SBM** : formulation de substances agro - pharmaceutiques (pesticides, fongicides, ...)
- Risque d'incendie avec effets thermiques et dégagement de fumées toxiques :
 - **Entrepôts Consort Minguez** (Villeneuve) : stockage de produits phytosanitaires.
 - **SBM**
- Risque de fuite de gaz toxiques :
 - **Gazechim**

MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE :

- contrôles par les services d'Etat des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- étude de dangers ou étude d'impact, pour les entreprises à risque,
- procédures mises en oeuvre en cas d'accident sur un établissement Seveso :
 - **Plan d'Organisation Interne** de l'entreprise si le danger reste localisé à l'intérieur du site,
 - **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** des services publics pour l'organisation des secours lorsque le danger dépasse les limites du site,
 - **Plan Communal de Sauvegarde** pour les interventions sous la responsabilité du Maire.
- à travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), et le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**, la ville maîtrise l'urbanisation des zones à risque.



• Un événement s'est produit au sein d'une entreprise Seveso.
Sauf instructions contraires par diffusion d'un message haut-parleur, d'un serveur vocal ou d'un média partenaire, **CONFINEZ-VOUS RAPIDEMENT**.
Des informations téléphoniques pourront être diffusées, tout au long de l'évènement, aux personnes résidant ou travaillant dans le périmètre de danger de l'établissement concerné.
S'il y a nécessité, une évacuation pourra être requise ultérieurement.



Vous entendez la sirène ... **RESTEZ CALME !**
Confinez-vous immédiatement.

AVANT	
 	<ul style="list-style-type: none"> • anticipez en prévoyant les équipements minimums • discutez en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient
<p>PACK DE SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • radio à piles • lampe de poche • matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière ...) • nourriture, eau, médicaments • couverture et vêtements de rechange • papiers personnels importants ... 	
PENDANT	
 	<ul style="list-style-type: none"> • si vous êtes à l'extérieur : mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche • en voiture : éloignez-vous de la zone • à l'intérieur : fermez tout (baissez les volets, fermez les fenêtres, calfeutrez les ouvertures et les aérations, éteignez les climatisations, fermez le gaz, l'électricité et les chauffages d'appoint) • tenez-vous informé en écoutant la radio France Bleu Hérault (103.7 FM) • n'allez pas chercher vos enfants à l'école si celle-ci est située dans un périmètre de danger (les écoles possèdent un Plan Particulier de Mise en Sécurité « PPMS », dont l'objectif est d'organiser en interne la sécurité des élèves en attendant l'arrivée des secours) • n'encombrez pas les lignes téléphoniques, sauf en cas d'urgence vitale • ne fumez pas et évitez toute étincelle
APRES	
<ul style="list-style-type: none"> • à l'annonce de la fin d'alerte, aérez et rétablissez l'électricité • évaluez les dégâts et, le cas échéant, prenez des photos (pour l'assurance) 	



Vous entendez la sirène de fin d'alerte ...
NE SORTEZ QU'APRES CE SIGNAL OU SUR ORDRE D'EVACUATION !

► **Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES**

Risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est relatif à un accident se produisant lors du transport de marchandises sur les voies routières, ferroviaires ou par les canalisations, et pouvant entraîner des incendies, explosions, nuages toxiques et pollutions de l'environnement.

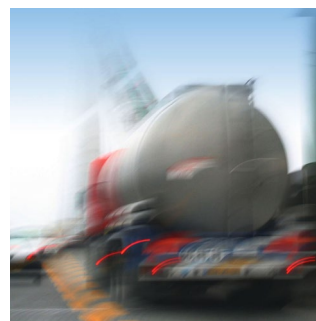
Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

Béziers est vulnérable au risque TMD en raison du flux important de transit concernant : les autoroutes A9 et A75,

les routes départementales et notamment les rocades et entrées de ville, les voies ferroviaires, la présence de gazoducs

Mesures de prévention du risque :

- le transport routier de matières dangereuses est soumis à une législation portant sur la formation des conducteurs, la construction des citernes, et à des règles de circulation (vitesse, itinéraire ...), d'identification et de signalisation des produits,
- les canalisations souterraines de gaz font l'objet de servitudes d'utilité publique reprises dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).



VOUS AVEZ UN RÔLE A JOUER ...

- Si vous avez des travaux à réaliser à proximité d'une canalisation, vous devez adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) au gestionnaire du réseau et respecter des recommandations techniques spécifiques avant et après les travaux. La consultation du site « reseaux-et-canalizations.ineris.fr » est obligatoire, en amont, pour déclarer votre projet de travaux (DT), le localiser et identifier les exploitants de réseaux concernés.

- Un accident s'est produit et est susceptible d'engendrer des fuites de produits toxiques. Les plans de secours peuvent alors être activés par le Préfet..



Son modulé



Vous entendez la sirène ... **RESTEZ CALME !**

SIGNALISATION D'INTERDICTION ROUTIÈRE



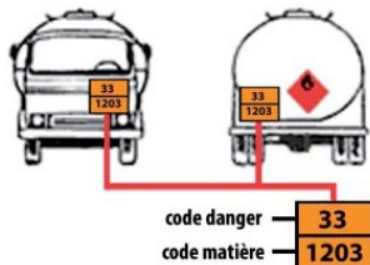
Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

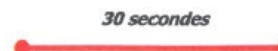


Plaque "Code Danger / Code Matière"

PICTOGRAMMES DES MATIÈRES DANGEREUSES TRANSPORTÉES



 	AVANT : <ul style="list-style-type: none"> • apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses • anticipez en prévoyant les équipements minimums 	PACK DE SECURITE <ul style="list-style-type: none"> • radio à piles • lampe de poche • matériel de confinement (ruban adhésif, serpillière ...) • nourriture, eau, médicaments • couverture et vêtements de rechange • papiers personnels importants ...
	PENDANT : Si vous êtes témoin de l'accident : <ul style="list-style-type: none"> • donnez l'alerte (pompiers, police, SAMU) • éloignez-vous de la zone de danger et fuyez perpendiculairement au vent si un nuage toxique vient vers vous • mettez-vous à l'abri dans un bâtiment • lavez-vous en cas d'irritation et, si possible, changez-vous Si vous entendez la sirène : <ul style="list-style-type: none"> • confiner-vous en fermant les portes, fenêtres, soupiraux, aérations et climatisations • fermez le gaz et l'électricité • ne fumez pas, n'utilisez pas de flamme et arrêtez les chauffages d'appoint • ne quittez pas votre domicile ou votre abri • n'encombrez pas les lignes téléphoniques, sauf en cas d'urgence vitale • restez à l'écoute des consignes en écoutant la radio (France bleu Hérault : 103.7 FM) 	
	APRES : <ul style="list-style-type: none"> • si vous êtes confiné, à l'annonce de la fin d'alerte, aérez le local où vous êtes 	



Son continu



Vous entendez la sirène de fin d'alerte ... **NE SORTEZ QU'APRES CE SIGNAL OU SUR ORDRE D'EVACUATION !**



Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITES

Risques climatiques

La canicule correspond à l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une durée prolongée, sans période de fraîcheur.



Inversement, on parle de grand froid quand les températures nocturnes descendent entre 0°C et -5°C



Suivez les recommandations du plan national **CANICULE** diffusées à la radio ou à la télévision

- rafraîchissez les pièces à vivre :
 - en fermant les rideaux
 - en actionnant des climatiseurs ou brumisateur (si vous ne disposez pas de tels dispositifs, rendez-vous dans un lieu public climatisé ; grande surface, cinéma ...)
 - en aérant la nuit
- hydratez-vous régulièrement même sans sensation de soif
- prenez soin des personnes sensibles dans votre entourage et déclarez les à la mairie si nécessaire afin qu'elles soient prises en charge
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h – 21h)
- un numéro d'information est disponible du 1er juin au 31 août :

Canicule info service 0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Suivez les recommandations du plan national **GRAND FROID** diffusées à la radio ou à la télévision

- évitez de sortir en période de très grand froid notamment les nourrissons, les cardiaques et les insuffisants respiratoires
- ne faites pas d'efforts importants et ne buvez pas d'alcool
- en cas de transport en voiture, prévoyez le risque d'être bloqué par les intempéries ou de devoir faire face à des difficultés de circulation
- pour les personnes vulnérables (agées, malades ...)
 - vérifiez que vous avez vos médicaments pour une durée suffisante,
 - donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage,
 - chauffez votre maison pour que la température ne descende pas en dessous de 19°C
- ne calfeutrez pas les pièces à vivre, aérez régulièrement et pensez à l'entretien de vos appareils de chauffage (poêles, cheminées, chauffages d'appoint ...) pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone
- si vous rencontrez une personne sans abri par grand froid, appelez le 115

Risque de pandémie grippale

La grippe est une maladie causée par un virus qui change de forme constamment et qui génère chaque année, généralement en hiver, une épidémie plus ou moins importante selon la virulence du nouveau virus.

En cas de diffusion à l'ensemble de la planète, il s'agit d'une pandémie.

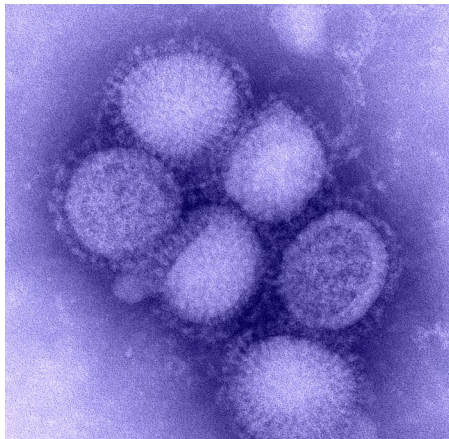
MODES DE TRANSMISSION

La transmission se fait :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par la toux, l'éternuement, les postillons ...
- par le contact rapproché avec une personne infectée (baiser, serrement de main)
- par le contact avec des objets touchés par une personne malade et donc contaminés (poignée de porte, billets ...)

SYMPTÔMES

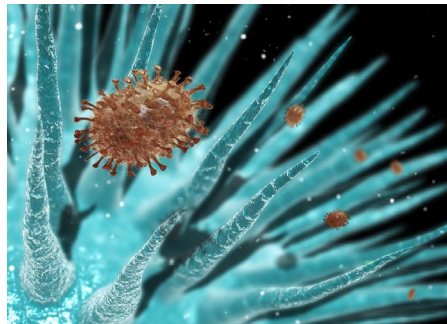
Les symptômes de la grippe sont, dans la majeure partie des cas, une forte fièvre, des courbatures, toux et fatigue notamment.



QUELS MOYENS DE PREVENTION ?

- évitez tout contact avec une personne malade
- lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (en vente en pharmacies et grandes surfaces)
- couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussiez ou éternuez

Par ailleurs, une campagne de vaccination massive peut être organisée par les services de l'Etat dans le but d'immuniser une importante partie de la population. La vaccination est le moyen le plus efficace pour limiter la propagation de l'épidémie.



QUELS TRAITEMENTS ?

- Dès les premiers symptômes et après diagnostic médical, un médicament antiviral peut être délivré

• Pour faire face à la crise sanitaire, la ville de Béziers a mis en place un Plan de Continuité des Activités, permettant d'assurer la continuité du service public.

GRIPPE

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION

 **LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

 **LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE**
OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE

 **EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION
0 825 302 302
(0,15 euro/mín depuis un poste fixe)
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous

   **STOP**
AUX VIRUS
de La
Grippe

Risques liés aux réseaux d'eau

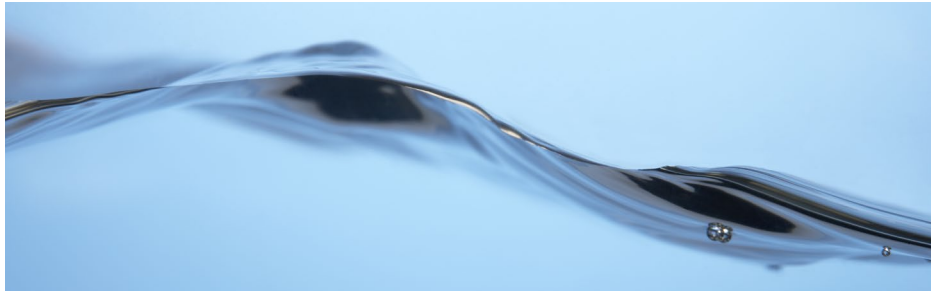
L'eau est une ressource limitée dans le monde mais indispensable à la vie et aux activités humaines, ainsi qu'au fonctionnement des écosystèmes terrestres.

Si elle est source de vie, l'eau est également vectrice de nombreux parasites, bactéries, virus ou toxiques.

Il faut prendre des précautions avant de consommer de l'eau dans la nature car

une eau en apparence limpide et pure peut cacher des micro-organismes ou des polluants.

L'eau qui sort de notre robinet a subi des traitements plus ou moins importants pour garantir sa potabilité, et est analysée très régulièrement, mais parfois certains facteurs non maîtrisés peuvent entraîner une dégradation de la qualité de l'eau.



LES RISQUES SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Quelles en sont les causes ?

- pollution accidentelle entraînant des taux de substances indésirables importants et pouvant provoquer des contaminations en cas d'ingestion
- incident technique sur le réseau entraînant la dégradation voire l'interruption de son fonctionnement
- sécheresse exceptionnelle conduisant à un problème d'approvisionnement en eau

• L'alerte est donnée par le Préfet. Une cellule de crise est alors mise en place par le Maire, qui oeuvre à l'information de la population et à l'approvisionnement alternatif en eau potable

QUE FAIRE EN CAS D'INCIDENT ?

- respectez les consignes données par les pouvoirs publics et tenez-vous informé par la radio (France bleu Hérault : 103.7 FM)
- assurez-vous que les personnes sensibles de votre entourage ont été approvisionnées en eau potable
- même contaminée, l'eau continuera de couler de votre robinet. **NE LA BUVEZ PAS !**

LE RISQUE LEGIONELLOSE

Les légionelles sont des bactéries qui se développent préférentiellement dans des eaux tièdes (25 °C à 45 °C) et stagnantes.

Elles sont à l'origine de la légionellose, infection pulmonaire grave, mortelle dans 15 % des cas

OU PEUT ON TROUVER CES BACTERIES ?

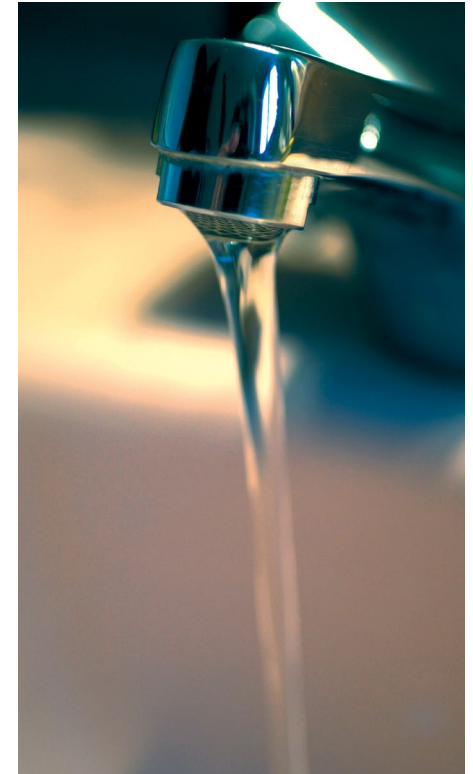
- à la maison : canalisations
- en ville : dans l'air contenant la vapeur d'eau des dispositifs de climatisation et de refroidissement
- dans les établissements recevant du public (hôpitaux, bains à remous, les hammams ...)

LA CONTAMINATION :

respiration d'eau contaminée diffusée sous forme d'aérosols ou de micro-gouttelettes. *Il n'y a pas de contamination d'homme à homme*

QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION ... POUR REDUIRE LE RISQUE

- faites entretenir régulièrement vos circuits et installations d'eau chaude sanitaire
 - faites couler l'eau pendant quelques minutes afin de purger le circuit, après un arrêt prolongé
- détartrez et désinfectez les pommeaux de douche et les robinets (rincez abondamment avant usage)



Risque de toxi infection alimentaire

Une toxinfection alimentaire est une maladie infectieuse provoquée par l'ingestion d'aliments ou de boissons contaminés par des bactéries, virus ou parasites.

LES MODES DE CONTAMINATION

Les causes peuvent être diverses :

- une transformation inappropriée ou un défaut de conditionnement du produit de base ...,
- de mauvaises conditions de préparation des repas, une contamination par une personne elle-même infectée ou par du matériel souillé ...,
- une conservation des aliments à des températures inadéquates (rupture de la chaîne du froid, température de cuisson trop basse)
- des dates limites de consommation (DLC) dépassées.

LES AGENTS INFECTIEUX

Dans la majorité des cas, la contamination est due à la prolifération de bactéries, et notamment de salmonelles, de staphylocoques dorés ou de clostridium.

Les intoxications alimentaires peuvent également être provoquées par des virus (hépatite A).

Plus rarement, les responsables sont des vers parasites tel que les taenias et les ascaris, ou des champignons (mycoses).

LES SYMPTÔMES

Selon l'agent pathogène, les symptômes peuvent apparaître dans les heures suivant le repas incriminé ou plusieurs jours après. Les intoxications alimentaires se manifestent

le plus souvent par des nausées, douleurs abdominales, vomissements, diarrhées, fièvre, maux de tête et fatigue.

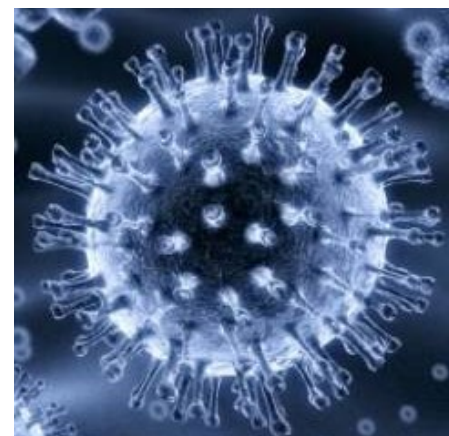
Si la maladie provoque, le plus fréquemment, de courtes indispositions, elle peut parfois avoir comme conséquence des problèmes de santé graves et dans certains cas provoquer la mort, notamment chez les plus jeunes et les personnes fragilisées.



Tenia



Salmonelles



Hépatite A

- En cas de doute ou quand plusieurs personnes sont atteintes, prévenez votre médecin ou le SAMU si les symptômes s'aggravent.

Gardez les aliments suspects, ils permettent d'établir un diagnostic et de remonter la filière de distribution ou de production.

Les services de l'Etat en charge de la sécurité alimentaire (ex DSV et DGCCRF) ainsi que les services d'Hygiène de la ville peuvent effectuer des contrôles sanitaires dans les restaurants et commerces alimentaires, renforcés notamment pendant la Féria de Béziers.

QUELS MOYENS DE PREVENTION ?

- portez une attention particulière aux conditionnements anormaux des denrées alimentaires (boîtes de conserves bombées, emballages sous-vide percés ...)
- soyez vigilants avec les aliments à risque : oeufs, laitages, viandes, poissons, coquillages ...
- dans le doute, montrez les produits ramassés dans la nature à un pharmacien
- vérifiez les DLC et ne consommez pas les aliments au-delà de ces dates
 - respectez les températures de conservation indiquées sur les emballages
 - maintenez vos plats chauds à température jusqu'à leur consommation
- stockez les denrées déconditionnées ou les restes au frais dans des boîtes étanches ou des plats filmés
 - ne recongelez jamais un produit décongelé
- nettoyez régulièrement vos frigos (au minimum 1 fois/semaine)
 - lavez-vous les mains avant de faire la cuisine
- avant de partir à l'étranger, renseignez-vous sur les vaccinations et la conduite à tenir en prévention de maladies telles que la typhoïde, le botulisme, l'hépatite A ...

Numéros utiles

- **Mairie de Béziers**
service environnement - hygiène :
tél : 04 67 36 81 30
site internet : www.ville-beziers.fr
- **Portail interministériel de la prévention des risques majeurs**
www.risques.gouv.fr
- **Portail de la prévention des risques majeurs**
www.prim.net
- **Préfecture de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon**
www.herault.pref.gouv.fr
- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**
www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr
- **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**
www.herault.equipement.gouv.fr
- **Conseil Général de l'Hérault**
www.herault.fr
- **Météo france**
tél : 3250 (appel surtaxé)
www.meteofrance.com
- **Radio France – bleu Hérault**
fréquence : 103.7 FM
- **Police** : 17
- **Pompiers** : 18
- **SAMU** : 15
- **Numéro Européen d'urgence** : 112

- **Poste de crue**
tél : 04 67 49 35 44
- **Groupement du Faubourg de Béziers**
www.beziers-faubourg.info
- **Vigicrue**
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/
- **BRGM**
www.bdmvt.com
- **Programme national de prévention du risque sismique**
www.planseisme.fr
- **Portail de la veille sanitaire**
www.invs.sante.fr
- **Portail d'éducation à la santé**
www.inpes.sante.fr
- **Mairie de Béziers**
service santé : 04 67 36 81 00
- **Portail de la veille grippale**
www.pandemie-grippale.gouv.fr
- **Lyonnaise des Eaux**
tél : 0810 864 864 (7j/7, 24h/24)
- **ERDF**
0810 33 30 34
- **GRDF**
0800 47 33 33
- **Agence nationale de sécurité sanitaire**
www.afssa.fr

INFO RISQUES : 0 800 340 343

(N° vert : appel gratuit depuis un poste fixe)

Les bons réflexes



Risques inondation et rupture de barrage



Risque mouvements de terrain



Risque sismique



Risques météorologiques



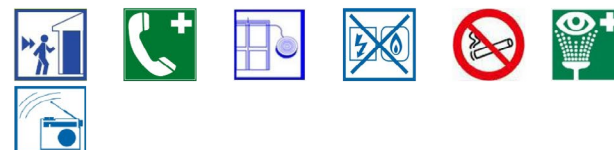
Risque feux de forêt



Risques industriels



Risque transport de matières dangereuses



PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS LE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS ET SANITAIRES



Le DICRIM est disponible en Mairie
(Caserne St Jacques - Service Environnement)
et téléchargeable sur le site de la ville de Béziers :
www.beziers.fr

www.beziers.fr

